Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

Service des ressources humaines

ANNEXE F

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ORDRE D'ENSEIGNEMENT

(Toute demande doit être formulée par écrit et remise avant le 1er juin au Service des ressources humaines de la commission scolaire)

Nom : _____ École/centre : _____

Lettres moulées

Champ (discipline) : _____

Je désire changer d'ordre d'enseignement.

- Du primaire vers le secondaire ☐
- Du secondaire vers le primaire ☐

École(s) et discipline(s) désirée(s) *: _____

_____

_____

_____

Signature : _____

Numéros de téléphone pour vous rejoindre :

_____ Téléphone (école)

_____ Téléphone (résidence)

_____ Téléphone (cellulaire)

** Pour obtenir un changement d'ordre d'engagement, l'enseignante ou l'enseignant doit en avoir la capacité au sens de la clause 5-3.13 de l'entente nationale.*

Chaque enseignante et enseignant est responsable de laisser les coordonnées où elle ou il peut être rejoint en tout temps pendant le mois d'août.